

CHAMBRE SYNDICALE DES OPERATEURS DE REMONTEES MECANIQUES ET DE DOMAINES SKIABLES

Monsieur Jean-Gérard KOENIG Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre Tour Voltaire 92055 La Défense Cedex

RT/B 1/1

Meylan, le 26 août 2010

Objet : rapport d'enquête technique

Fichier: SNTF-BEATT-26-08-10-rapport-enquête-définitif-TCD-Planpraz

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 3 juin 2010, vous m'avez transmis le rapport clôturant l'enquête technique réalisée par le BEA-TT sur l'accident survenu le 1^{er} mars 2008 sur la télécabine de Planpraz, afin de recueillir les suites que le SNTF entend donner à votre nouvelle recommandation R2.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour avoir bien voulu intégrer, dans votre rapport définitif, les observations formulées par le SNTF sur le projet.

Concernant la nouvelle recommandation R2, qui s'adresse simultanément au STRMTG et au SNTF et qui stipule « étudier les supports d'information à mettre en place dans les zones d'embarquement afin d'améliorer la perception, par le public, des prescriptions de sécurité contenues dans le règlement de police », je vous communique les éléments suivants.

1/ Des initiatives locales dans les sections du SNTF

Depuis plusieurs années, la section Pyrénées du SNTF, puis la section Alpes du Sud, conduisent des campagnes de prévention des accidents sur les remontées mécaniques, avec le soutien d'une agence de communication, sous le label « Glisse pas perso » (www.qlissepasperso.com).

Les campagnes concernent les jeunes enfants dans le massif pyrénéen, alors que l'action de la section des Alpes du Sud s'adresse aux adolescents.

L'opération se décline sous différents formes, journées sécurité en saison, bannières visibles sur les domaines skiables, produits dérivés, spots sur internet.

Même s'il n'est pas facile d'en évaluer l'impact sur le public, cette forme de communication va, de toute évidence, dans le sens de ce qui est préconisé par le BEATT dans sa nouvelle recommandation.

2/ Signature d'une convention avec le Syndicat National des Moniteurs de Ski Français (SNMSF)

Avant la saison d'hiver 2009/2010, le SNMSF et le SNTF ont signé une convention visant à améliorer la connaissance, par les usagers, des règles et des bonnes pratiques sur les remontées mécaniques.

Partant du constat que la grande majorité des accidents et incidents survenant sur les remontées mécaniques ont pour origine un défaut de comportement des usagers ou une méconnaissance des règles d'utilisation des appareils, nos deux syndicats ont souhaité unir leurs efforts pour faire progresser la sécurité.

Le principe de l'action envisagée consiste à s'appuyer sur les moniteurs de ski, qui enseignent avant tout la glisse à la descente, pour véhiculer aussi des messages de prévention sur l'usage des remontées mécaniques auprès des skieurs de tous âges en phase d'apprentissage ou de perfectionnement.

Le SNTF a donc conçu, en lien avec le SNMSF, un diaporama présentant et expliquant les règles d'utilisation (rappel du règlement de police) et les bonnes pratiques sur les remontées mécaniques, que le SNMSF s'est engagé à présenter dans les écoles de ski avant la saison d'hiver, afin de mobiliser les moniteurs autour de cette action.

Après une saison, le SNMSF et le SNTF sont d'ores et déjà convenus de poursuivre leur collaboration.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse que nous avons publié sur cette initiative.

Comme vous pouvez le constater, le SNTF conduit déjà des actions qui vont dans le sens de vos recommandations.

Le partenariat engagé avec le SNMSF va être poursuivi et le SNTF entend bien continuer à soutenir les initiatives locales des sections qui s'inscrivent dans la même logique d'information du public.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire que vous pourriez juger utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Pierre/LESTAS